

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/12203
20 septembre 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE D'ATEE DU 17 SEPTEMBRE 1976, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT ADJOINT DE L'INDONESIE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Comme suite à nos précédentes communications sur ce sujet, datées du 10 août 1976 (S/12171) et du 1er septembre 1976 (S/12194), j'ai l'honneur de transmettre par la présente le texte d'un document relatif au transfert de ressortissants portugais signé à Denpasar (Bali), le 4 septembre 1976, par Mme Jasmin Oka, présidente du Conseil régional de la Croix-Rouge indonésienne de Bali, et par le général Jose A. Morais da Silva, représentant du Président de la République portugaise.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer ce texte comme document du Conseil de sécurité, au titre du point intitulé "La situation à Timor".

L'Ambassadeur,

Représentant permanent adjoint,

(Signé) August MARPAUNG

Annexe

DOCUMENT RELATIF AU TRANSFERT DE RESSORTISSANTS PORTUGAIS

Aujourd'hui, lundi 30 août 1976 :

1. La Croix-Rouge indonésienne, ci-après dénommée INDONCROSS, représentée par la présidente du Conseil régional de Bali, Mme Jasmin Oka,
2. Et le Président de la République portugaise, représenté par le général Jose A. Morais da Silva, ci-après dénommé le Représentant,

Sont convenus de prendre les dispositions suivantes concernant le rapatriement dans leur pays d'origine d'un certain nombre de ressortissants portugais résidant sur le territoire indonésien :

- A. Avec l'assentiment du Gouvernement de la République d'Indonésie, INDONCROSS remettra au Représentant, le général Jose A. Morais da Silva, 148 (cent quarante-huit) ressortissants portugais (hommes, femmes et enfants, dont les noms figurent sur la liste de passagers ci-jointe) qui désirent quitter l'Indonésie et être transportés au Portugal.
- B. Le Représentant accepte de recevoir d'INDONCROSS le nombre susdit de ressortissants portugais, dont les noms figurent sur la liste de passagers susmentionnée, et il est disposé à assurer leur transport au Portugal par l'aéronef Boeing 707-320C de l'armée de l'air portugaise, immatriculé sous le numéro 8802, qui quittera l'aéroport international "Ngurah Rai" de Bali (Indonésie) le lundi 30 août 1976 à 16 heures (heure locale).

Les deux parties se félicitent mutuellement des efforts humanitaires qui ont été faits en vue de réunir les membres et les parents de familles dispersées. Le présent document de transfert est signé à Denpasar (Bali) le 30 août 1976.

Le représentant du Président de la
République portugaise,
(Signé) Général Jose A. Morais DA SILVA

La Croix-Rouge indonésienne,
(Signé) Jasmin OKA

